



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA TOUR D'AIGUES

Date de convocation : 20.10.2023

Date d'affichage : 20.10.2023

Nombre de membres : 27

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

L'an deux mille vingt- trois et le vingt-sept octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Tour d'Aigues, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en session ordinaire au mois d'octobre, sous la présidence de Monsieur François-Xavier GUISS-SPENGLER, Maire

Etaient présents : Mesdames DOMEIZEL - REYNAUD- DUMONTIER - GARCIN - KURKDJIAN - PIGASSOU- BERNAYS - LUCCHINI - RICCI – LAFON Nathalie -

Messieurs GUISS-SPENGLER- AUBOIS – GAGGIOLI - BOREL – BRANDTNER– GERMAIN –SEGURRA – RASTELLO- VIAL

Etaient excusés : MM. GROUILLER (pouvoir à M. AUBOIS)- GARCIA (pouvoir à A. GAGGIOLI) - MOUREN (pouvoir à M. GAGGIOLI) BRETTE (pouvoir à E.SEGURRA)- OLIVE (pouvoir à G. GERMAIN)

Mmes COUTON (pouvoir à Mme REYNAUD) – REVERSAT (pouvoir à H. PIGASSOU) – LAFOND Martine (pouvoir à P. VIAL)

Secrétaire de séance : Eric SEGURRA

Le quorum est atteint

OBJET DE LA DELIBERATION N° 069-23

Décision modificative N°3 – budget principal 2023- section d'investissement

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité de modifier comme suit le budget principal de 2023

**BUDGET PRINCIPAL –
SECTION
D'INVESTISSEMENT**

VIREMENTS DE CREDITS Opération budgétaire	CREDITS SUPPLEMENTAIRES	DIMINUTION DE CREDITS
OP 99983 Voirie Compte 2111 Acquisitions de terrains	70 000.00 €	
Op 120 Salle associative compte 2313 Saint-Christophe Travaux supplémentaires (ancien dojo)	40 000.00 €	
OP 40 MAIRIE Compte 2051 – Site Internet	14 000.00 €	
OP 143 Bâtiment service technique Compte 2313 Diminution travaux		- 124 000.00 €
TOTAL	124 000.00 €	-124 000.00 €
OPERATIONS D ORDRE	RECETTES	DEPENSES
CHAP 041 – OPFI compte 2031-129 – recettes Intégration frais études Les Aires	4 188.35 €	
CHAP 041 -OPFI compte 2151-129 dépenses Intégration frais études Les Aires		4 188.35 €



Ainsi fait et délibéré à La Tour d'Aigues, les jour, mois et an susdits

François-Xavier GUISS-SPENGLER,
Maire,



Eric SEGURRA,
Secrétaire de séance,

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois